

« Les états parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyen appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Art 31 - 2

Convention relative aux droits de l'enfant

À petits sons...

A petits sons est une association loi 1901, créée en janvier 1994 née de la rencontre de musiciens et de spécialistes de la petite enfance ou de « milieux sensibles ». L'expérience de chacun mettait alors en lumière, d'une part l'importance de l'éveil musical dans les premières années d'apprentissage, le soutien thérapeutique et psychologique apporté par la pratique musicale en milieux hospitaliers ou spécialisés, et d'autre part la carence de structures publiques aptes à assurer et assumer ce type d'animation et d'accompagnement.

A Petits Sons a donc entrepris de mener une action concertée sur ce terrain, proposant des interventions régulières au sein des établissements en exprimant le besoin et ce en étroite collaboration avec les personnels concernés (éducatifs, médicaux, administratifs).

Cette action, menée sans aucun soutien public, a rencontré un succès certain ; les besoins sont indéniables. Aujourd'hui, l'association emploie vingt trois de musiciens, qui tous se trouvaient à la recherche d'un emploi stable et interviennent dans 70 crèches marseillaises (dont 30 en secteurs défavorisés placées en zones DSU), 25 crèches des communes de la communauté urbaine, 15 écoles maternelles et primaires, 4 centres sociaux, et 4 établissements hospitaliers (enfants et secteur psychiatrique adultes et adolescents).

Les séances d'éveil musical et sonore sont à la charge des parents ou des établissements qui peuvent se permettre cette prise en charge (c'est le cas des structures psychiatriques, mais non celui des hôpitaux d'enfants), et l'association a toujours fait montre d'une grande souplesse en ce qui concerne les délais voire défauts de paiement et les interventions bénévoles.

Le développement de l'association, la demande qu'elle reçoit en matière d'ateliers en milieux hospitaliers et spécialisés, la consolidation des contrats de tous ses musiciens, l'augmentation du volume d'embauche et de charges sociales, le refus d'élever ses prix d'intervention et les difficultés de trésorerie dues aux mois d'interruption pendant les vacances scolaires ont conduit à petits sons, dès l'année 2000 à se tourner vers la recherche de soutiens publics en matière de financements.

Rencontrant de grandes difficultés apparemment issues du manque de dispositifs adaptés à une activité telle que la nôtre, existant de plus depuis sept ans déjà, nous avons tout de même réussi à convaincre Conseil Régional et Conseil Général qui nous ont à ce jour soutenu à hauteur de 3.049 € chacun (exercice 2000/2001) pour le développement de nos ateliers musicaux en milieux sensibles. Quant à la Mairie de Marseille, elle nous a, pour cet exercice 2001, et ce pour la première fois depuis notre existence, accordé une subvention de fonctionnement de 457.34 €...

Nous proposons donc ici un projet de diversification de nos activités, générateur d'emplois, comportant une dimension sociale, correspondant à un besoin peu ou mal satisfait, à l'intérieur de la communauté urbaine et dans les zones du contrat de ville et basé sur un fonctionnement d'économie sociale et solidaire en direction des assistantes maternelles des communes rurales en priorité.

Nous noterons également pour conclure cette présentation de nos activités que l'association a créé quatre emplois supplémentaires pour cette année scolaire 2001/2002.

Le projet...

note.

Ce projet se base sur un double constat mis en évidence grâce aux expériences des intervenants d'« à petits sons », sur le terrain, tout au long de leurs années de pratique.

Nous avons donc ainsi observé que nombre d'enfants dans leur trois premières années ne pouvaient bénéficier, comme tant d'autres, de séances d'éveil musical et sonore. La raison en est que certains publics ne sont pas intégrés dans des structures d'accueil de la petite enfance dans lesquelles « à petits sons » intervient : crèches municipales, crèches familiales, haltes-garderies, crèches parentales. Ces enfants sont ceux pris en charge par les assistantes maternelles. C'est à eux que ce projet s'adresse tout particulièrement, et de fait directement à la profession d'assistante maternelle. (Certains des enfants non accueillis en crèches le sont pour des raisons de santé et/ou de handicap, et l'association œuvre également dans ce sens pour trouver des partenaires public et/ou privés aptes à soutenir ses actions en établissements spécialisés.)

A petits sons s'est, cette année, rapproché des assistantes maternelles de la commune d'Ensuès, *pour une opération jusqu'ici inédite et initiée à la demande des assistantes maternelles de cette commune* ; et c'est en accord et en collaboration avec ces dernières qu'« à petits sons » propose le projet exposé ici lequel doit, à court terme déboucher sur la mise en place d'un système pérenne et apte à s'auto financer sans difficultés majeures.

La commune d'Ensuès La Redonne et les communes environnantes peuvent donc composer la trame « pilote » de ce projet, lequel est d'ores et déjà destiné à s'étendre sur les communes de la communauté urbaine dans un premier temps, et à la commune de Marseille, dans un deuxième temps.

Le projet...

exposé.

Les assistantes maternelles, notamment dans les petites communes du département, sont souvent à la recherche d'activités compatibles avec leurs emplois du temps et les contraintes dues à la diversité des enfants dont elles ont la charge (différence d'âge notamment, d'horaires, de rythme de vie...) et permettant aux enfants de partager un moment ludique et pédagogique commun.

Les séances d'éveil musical sont tout à fait aptes à procurer ces moments, en offrant la possibilité aux assistantes maternelles de les partager, en collaboration avec les intervenants d'« à petits sons », en se regroupant pour obtenir un nombre d'enfant suffisant à la survie économique du projet, le coût des séances étant assumé par les parents, comme dans quasiment toutes les interventions de l'association « à petits sons ».

Il s'agit donc de développer la pratique d'ateliers d'éveil sonore et musical, à domicile, chez les assistantes maternelles, se regroupant par deux ou trois, de manière à constituer des groupes de 6 enfants.

Ces séances se déroulent à un rythme hebdomadaire, en présence des assistantes maternelles, et en offrant également la possibilité aux parents d'y assister ponctuellement.

Elles sont assurées par des intervenants expérimentés d'« à petits sons », intéressés par cette démarche, légèrement différente des activités jusqu'ici développées par « à petits sons », puisqu'il s'agit ici d'intervenir à domicile, au sein d'une profession particulière, de créer un lien entre des personnes parfois isolées du fait des contraintes de la profession qu'elles exercent et de favoriser la socialisation des enfants qu'elles ont en charge.

« En soi, la garde de l'enfant hors de la famille n'a pas de conséquence tangible sur le développement. En revanche, ce qui a des effets mesurables, c'est la qualité de l'accueil qui lui est offert. »

Source : Anna Lietti.
Le temps - mai 2000.

« Je me suis rendue compte combien il était difficile pour nous, les « nounous », de rester toute la journée avec des enfants sans pouvoir discuter avec personne, ni parler de nos problèmes quotidiens, et encore moins leur faire faire des activités avec d'autres enfants. »

Stéphanie, assistante maternelle
« les pros, les mordus et vous »

Sur <http://www.maman.fr>

L'intérêt du projet...

Ce projet qui sera initié en étroite collaboration avec les assistantes maternelles des communes ou quartiers concernés, comporte plusieurs dimensions : économiques, sociales et éducatives.

Dimensions Sociales :

- ◆ Faciliter la rencontre entre les assistantes maternelles travaillant chez elles et de fait connaissant quelques difficultés d'échanges et de décrochage,
- ◆ Permettre plus aisément un échange de savoirs, de restaurer et retrouver leurs pratiques du chant, du conte, de la chanson à geste et de les partager avec les enfants qu'elles ont en charge.
- ◆ Offrir un moment valorisant pour les assistantes maternelles conviées à participer aux séances, mais également encouragées à acquérir quelques bases de techniques d'éveil musical, qu'elles pourront réutiliser dans leur quotidien auprès des enfants.
- ◆ Créer un lien social entre les communes rurales par le biais de l'intervenant musical
- ◆ Permettre la présence ponctuelle des parents et le partage de l'activité.

Dimensions économiques:

- ◆ Permettre le regroupement d'achat de matériel musical
- ◆ Faciliter l'accès aux formations aux techniques d'éveil musical, de chant et d'expression corporelle.
- ◆ Apporter une dimension complémentaire à la profession d'intervenant musical petite enfance grâce à cette nouvelle forme d'intervention à domicile.
- ◆ Créer de nouveaux emplois d'intervenants musicaux pour couvrir les besoins de la ville de Marseille et des communes de la communauté urbaine dans un premier temps.

Dimensions éducatives:

- ◆ Permettre la rencontre et la socialisation des enfants grâce au partage d'une activité avec d'autres enfants de leur âge.
- ◆ Offrir la possibilité aux enfants de connaître des assistantes maternelles auxquelles ils pourraient être confiés un jour en remplacement.

Proposer à ces enfants tous les avantages liés à l'éveil musical qui sont déclinés plus loin.

« Les employés des services directs aux particuliers ont vu leur nombre augmenter de près de moitié en neuf ans (+ 45%). La participation croissante des femmes au marché du travail et de nouvelles mesures d'incitation fiscale ont suscité 360.000 emplois supplémentaires d'assistantes maternelles, d'aide à domicile et de femmes de ménage. »

*Source : Insee « l'espace des métiers de 1990 à 1999 ».
Thomas Amossé. Division emploi.*

L'assistante maternelle...

Définition :

- ◆ Personne qui accueille à son domicile, de un à trois enfants entre deux mois et demi et trois ans. Elle peut être indépendante ou rattachée à une crèche familiale. Pour exercer, l'assistante maternelle doit être agréée par le service de PMI (Protection Maternelle Infantile). Agrément délivré pour 5 ans. Formation d'au moins 60 heures dans les 5 premières années.

Conditions :

- ◆ Salaires encadrés par des minima légaux. Minimum : 2,25 Smic horaire. Maximum 5 Smic horaire par jour et par enfant + indemnités de congés payés, de nourriture, d'entretien...

Aides :

- ◆ Afeema (aide à la famille pour l'emploi d'une assistante agréée). Revenu moyen des bénéficiaires : 17 344 F.

Au bilan

- ◆ Aujourd'hui, avec un effectif de plus de 330.000 personnes, les assistantes maternelles dépassent, numériquement parlant, l'ensemble des autres professions sociales. Autrefois appelée « nourrice », puis « gardienne d'enfants », l'assistante maternelle assure désormais beaucoup plus que de simple fonctions vitales et de gardiennage. A partir de 1977 et jusqu'à nos jours, une succession de différentes mesures d'organisation du statut, de la formation, associées à la mise en place d'aides aux familles a provoqué une véritable explosion de cette profession, notamment depuis 1992. Au dernier recensement (source Insee) de 1999, on comptait 330.000 assistantes maternelles et la profession est en constante progression. De plus, le décret du 4 janvier 2001 a pour objectif de favoriser le recours aux assistantes maternelles pour les familles aux revenus modestes, sans porter atteinte à l'aide déjà consentie aux familles plus favorisées. Ce sont donc 30.000 nouvelles familles (selon les calculs gouvernementaux) qui devront bénéficier de cet effort public... et ainsi confirmer dans les années à venir la prédilection des parents pour ce mode de garde en France.
- ◆ (source site internet assmat.com).

« Le cerveau se développe pour la plus grande partie avant l'âge de trois ans. En 36 mois seulement, l'enfant développe sa capacité à penser, à parler, à apprendre et pose les bases de ses valeurs et de son comportement social d'adulte. Les options choisies et les mesures prises au nom des enfants au cours de cette étape cruciale, affecteront non seulement la manière dont un enfant se développe, mais également le progrès d'un pays. »

Source : Unicef : La situation des enfants dans le monde. 2001. La Petite Enfance.

éveil musical et sonore

*« Dès son plus jeune âge,
bien avant de savoir parler,
l'enfant explore son environnement sonore ».*

La musique est encore trop souvent considérée comme une affaire de spécialistes impliquant solfège et pratique assidue d'un instrument. Cependant, de tout temps, la musique a fait partie de la vie des hommes, sans qu'ils sachent nécessairement lire une partition ou jouer d'un instrument précis. Il est donc important d'inciter l'enfant à cette activité naturelle et, bien sûr, de l'encourager dans son approche.

Notre environnement est une source permanente de sons, musiques et rythmes (pluie, cloches, chant des oiseaux, mais aussi sirènes, radio, Klaxons...).

Notre objectif est de faire en sorte que l'enfant ne subisse pas cet environnement sonore mais y participe de façon active et émotionnelle.

*« La musique est une forme d'art extraordinaire qui
touche
à tous les aspects du développement de l'enfant : physique,
intellectuel, social et affectif. A quatre mois déjà,
le fœtus est capable de réagir
à un stimulus musical
provenant de l'extérieur. »*

Source : « L'effet des jeux musicaux sur l'épanouissement affectif »
Mary Stouffer. The Canadian Child Care Federation.

L'éveil musical et sonore

L'intervenant musical va donc guider et encourager ces comportements par des jeux musicaux : voix parlée, chantée, soufflée, comptines, jeux de doigts, chansons à gestes : rondes, histoires bruitées, écoute d'extraits musicaux d'origines diverses, utilisation d'objets d'usage courant devenant instruments de musique, utilisation de percussions, de petits instruments à vent et à cordes. La musique va aider l'enfant dans tous ses apprentissages fondamentaux : motricité, découverte corporelle, créativité, écoute et attention, socialisation.

Si la musique et le plaisir qu'elle apporte sont au centre de l'activité proposée, à petits sons s'attache en tout premier lieu à faire découvrir et mettre en valeur l'environnement sonore quotidien de l'enfant. L'identification, l'écoute, la production de sons banals, de sons issus de son propre corps, de sons créés par des ustensiles du quotidien, font partie intégrante de ces moments d'éveil.

Nous espérons ainsi amener l'enfant à un plaisir sensoriel partagé et à sa découverte de l'émotion artistique.

« Les enfants sont fascinés par les sons, les bruits, la musique et les chansons (...) Ce n'est pas bien difficile d'aider un bébé à développer son acuité auditive. Il suffit tout simplement de l'exposer à toutes sortes de sons différents (...).

Il est important de chanter souvent avec les bébés, premièrement la voix les rassure et il es plus important pour eux d'entendre une voix qu'ils aiment et qu'ils connaissent, même si elle n'est pas parfaite, que d'entendre une voix impersonnelle et inconnue d'un disque ou d'une cassette. »

Source : « l'audition chez les poupons » par I.Martin

« Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et de l'accueil des très jeunes enfants, ainsi que l'accès aux services offerts dans ce domaines, constitue désormais une priorité majeure des pouvoirs publics dans les pays membres de l'OCDE, selon une nouvelle publication intitulée Petite Enfance, grands défis : éducation et structures d'accueils. On considère en effet de plus en plus que c'est pendant la petite enfance que doit avoir lieu la première phase du processus de formation tout au long de la vie, et que cette période de l'existence doit occuper une place essentielle dans un programme d'action en matière éducative, sociale et familiale qui se veut efficace. »

Source : OCDE - actualités -

23 juillet 2001.

Déroulement – viabilité

Fonctionnement

Désignation d'un « promoteur de projet »

Une assistante maternelle peut être élue par l'ensemble des assistantes maternelles concernées d'un même quartier ou d'une commune. Elle tiendra un rôle d'interface entre les intervenants, les financeurs éventuels, les parents et les autres assistantes maternelles. L'ensemble de ces promoteurs de projet peut créer une association de promotion de l'éveil culturel du jeune enfant, afin d'avoir plus de poids face aux institutions locales et aux fournisseurs (petits instruments, objets pédagogiques, etc...).

Ce fonctionnement permet de :

- ◆ Responsabiliser les assistantes maternelles afin qu'elles gardent la maîtrise des choix des interventions extérieures.
- ◆ Provoquer rencontres et échanges au sein d'une profession qui peut rencontrer des difficultés dans ce domaine, étant donné que les assistantes maternelles travaillent à domicile et peuvent ressentir isolement et manque de contact ou de coordination.
- ◆ Valoriser une profession reconnue et pourtant quelque peu méconnue, pour les mêmes raisons que celles précédemment citées.
- ◆ Soutenir un regroupement professionnel déjà apte à organiser son discours, ses intentions, ses orientations, ses achats de matériel destinés aux enfants.

Viabilité

Le fonctionnement habituel de l'association « à petits sons » a toujours permis un autofinancement intégral de ses activités, hormis, bien évidemment les interventions en terrain « sensible » : hôpitaux d'enfants, établissements spécialisés, au sein desquels il est impossible de faire assumer le coût des interventions par les parents.

Ce projet ne déroge pas à cette règle, puisque les séances d'éveil sonore et musical sont financièrement supportées par les parents. Néanmoins, la mise en place du projet et sa première phase de développement nécessite un soutien de démarrage, apte à équilibrer le budget de l'association qui se trouverait fragilisé par les embauches, campagnes de communication et prospections successives. Ce soutien permettra également de conserver les tarifs actuels malgré les frais

« Les bébés et les enfants dépendent de ceux qui en prennent soin pour avoir droit à ces moments de joie et de légèreté. Le développement émotif est beaucoup trop important pour être laissé au hasard. Les parents et les gens qui ont la garde des enfants doivent avoir accès aux comptines et aux jeux les plus artistiques du répertoire folklorique, et ils doivent par leur voix et leur toucher permettre au bébé de vivre de profondes expériences émotives. »

Source : « L'effet des jeux musicaux sur l'épanouissement affectif »
Mary Stouffer. The Canadian Child